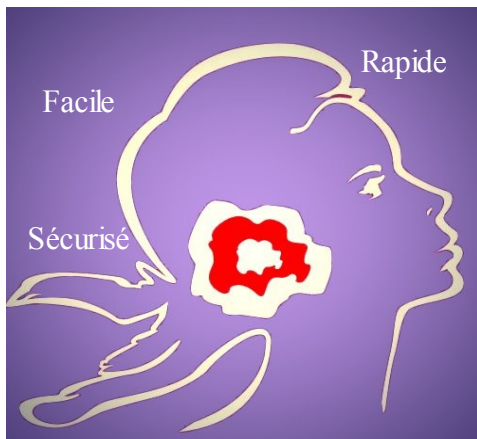


TELEDECLAREZ VOS REVENUS



C'est tellement facile sur
www.impots.gouv.fr

Savez-vous que vous pouvez disposer d'un espace personnel sur le site
www.impots.gouv.fr
et avoir ainsi accès à un ensemble de services en ligne ?

L'ouverture de votre compte fiscal vous permet de :

- Faire votre déclaration de revenus sur internet jusqu'au 12 juin 2007 ;
- Consulter toute l'année à votre compte fiscal pour accéder à toutes les données qui vous concernent sur les trois dernières années : déclarations, avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxe foncière, situation de vos paiements ;
- Payer vos impôts par internet et gérer vos contrats de prélèvement c'est-à-dire pouvoir signaler votre changement de banque ou moduler vos mensualités d'impôt ou vos acomptes ;
- disposer d'une information sur les nouveautés fiscales, personnalisée en fonction de vos centres d'intérêt précis.

Pour cela, n'attendez pas le mois de mai ! Allez dès à présent sur le site
www.impots.gouv.fr
à la rubrique « Particuliers » ➔ « Espace abonné » ➔ « Accédez à votre espace »
Demandez votre certificat électronique, pour télédéclarer en toute tranquillité en mai

En attendant le mois de mai, conservez les bulletins qui vous seront adressés à la date habituelle par vos employeurs ou vos organismes de retraite ainsi que tous vos justificatifs

Direction des services fiscaux du Finistère – 36 rue des Réguaires, 29328 QUIMPER CEDEX

www.impots-finistere.org